école normale supérieure paris-saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

NOMINATION

Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche CNRS, est nommée directrice du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la nomination de Patricia BOUYER-DECITRE n°2022-152-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Patricia BOUYER-DECITRE

4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex
www.ens-paris-saclay.fr
ENS Paris-Saclay

école normale supérieure paris-saclay

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

NOMINATION

Madame Evelyne CONTEJEAN, directrice de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris-saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la nomination d'Evelyne CONTEJEAN n°2022-154-N en date du 21 novembre 2022.

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne CONTEJEAN, directrice adjointe du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Evelyne CONTEJEAN

4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex
www.ens-paris-saclay.fr
ENS Paris-Saclay

école normale supérieure paris-saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France GRANDISSON, responsable administrative du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Méthodes Formelles (LMF) – UMR 9021.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Marie-France GRANDISSON

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex